

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

INVESTISSEZ DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

1. **Contactez** votre **Opérateur de compétences** (OPCO) avant le 28 février 2020.

2. **Indiquez nos coordonnées sur votre bordereau de versement :**

« Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, 1C, avenue des Frères Lumière - CS 78242 - 69372 Lyon Cedex 08, code UAI : 0692202U »

3. **Précisez l'intitulé du diplôme** pour lequel vous souhaitez effectuer votre versement.

L'ensemble de nos formations sont consultables sur la plaquette taxe d'apprentissage accompagnant ce courrier, ou disponible sur notre site internet : facdedroit.univ-lyon3.fr

4. **Assurez la traçabilité de votre versement en nous adressant une copie de votre bordereau OPCO ou retournez-nous le formulaire situé au verso** par courrier ou mail :

eric.pons@univ-lyon3.fr

Important | Nous sommes habilités à recevoir 100% de votre barème :

Formations de niveau RNCP I et II (Bac +3 et au-delà)

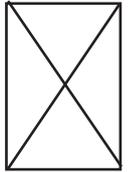
Contact

Éric PONS

eric.pons@univ-lyon3.fr
04.78.78.70.45

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3
FACULTÉ DE DROIT

Éric Pons
1C, avenue des Frères Lumière
CS 78242
69372 Lyon Cedex 08



FORMULAIRE DE VERSEMENT 2020

Société :

Adresse :

Contact taxe d'apprentissage :

Tél. : Courriel :

Montant attribué à la Faculté de droit au titre des versements libératoires

Total :

Intitulé du diplôme :

Coordonnées de l'Organisme de compétences (OPCO) :

Dénomination :

Adresse :

Fait à

le

Signature et cachet de la société :